

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
du 19 février 2024 à 19h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 7 février 2024

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUR, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Franck CORDIER, Christelle ABRAZIAN, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST Vincent HOANG Carole PROTIERE, Annelise MAZILLE, Mathieu GUINET.

Absents excusés : Christophe SAINT-CYR donne pouvoir à Damien BOUHOUR, Alex COLOMB donne pouvoir à Christophe SELIG

Secrétaire de séance : Dominique FATOME

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 janvier 2024

Le procès-verbal du 15 janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Intercommunalité

• Rapport d'activité de la CCDSV

Présentation par M. PECHOUX, président de la CCDSV et M. LACHAIZE, directeur général des services de la CCDSV.

M. PECHOUX explique, concernant l'aménagement du territoire, qu'une étude va être lancée pour connaître les besoins en logement sur la commune. Mme le Maire ajoute qu'on a aussi des besoins en services municipaux et que cela devra être pris en compte dans le cadre de la loi ZAN.

P. ROSET demande s'il y a des avancées concernant l'élaboration du PLUi. M. PECHOUX indique qu'il y a eu plusieurs refus des communes sur ce projet mais qu'avec la loi ZAN, on n'aura sûrement pas le choix. On constate à l'heure actuelle une pénurie de droit sur les projets d'urbanisme, il va être important que les communes s'entendent.

Concernant la mobilité, A. MAZILLE demande si la CCDSV a un retour sur l'utilisation des nouvelles lignes. M. PECHOUX précise qu'il sera nécessaire d'attendre un an de retour pour savoir si ce service fonctionne. C. ABRAZIAN précise que l'offre se développe sur le territoire et c'est une bonne chose.

P. ROSET demande si on a connaissance des besoins en crèche sur le territoire. Mme le Maire, qui est également vice-présidente à l'action sociale, petite enfance et insertion professionnelle à la CCDSV, précise qu'actuellement il y a 260 enfants sur liste d'attente, cela semble être en dessous de la demande car généralement les parents font des demandes sur les communes où il y a des crèches.

19h50 : arrivée de M. GUINET.

PREND ACTE

- **Compte-rendu du conseil communautaire (P. ROSET)**

Lors du conseil communautaire du 2 février 2024, le rapport social unique de 2022 a été présenté au conseil. 65 agents travaillent à la communauté de communes, ils ont effectué en tout 75 jours de formations.

La CCDSV a également désigné son référent déontologue.

Une vente de foncier sur le parc d'activités de Montfray a eu lieu.

PREND ACTE

- 1. **Finances – Economie**

- **Compte administratif 2023 – budget communal**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame FATOME Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame FORNÈS Christine, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes	Dépenses ou déficits	Recettes	Dépenses ou déficits	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		555 676.28 €		373 567.43€		929 243.71€
Opérations de l'exercice	310 885.02€	482 375.62€	1 319 829.58€	1 689 939.69 €	1 630 714.60€	2 172 315.31€
TOTAUX	310 885.02€	1 038 051.90€	1 319 829.58€	2 063 07.12 €	1 630 714.60€	3 101 559.02€
Résultats exercice		727 166.88€		743 677.54€		1 470 884.42€
Reste à réaliser	22 220.00€				22 220€	
TOTAUX					22 220 €	1 470 884.42€
RESULTATS DEFINITIFS		704 946.88€		743 677.54€		1 448 624.42€

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ACCORD UNANIMITE

- 2. **Administration générale**

- **Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droit avec Anahome**

Madame le maire présente au conseil municipal la demande du promoteur ANAHOME concernant le projet Nénupharia. Ce dernier demande la modification de certaines places de stationnement et celles-ci dépasseraient sur le domaine public.

Madame le maire propose au conseil d'accepter cette demande et de l'autoriser à prendre un arrêté

d'occupation temporaire du domaine public.

ACCORD UNANIMITE

P. ROSET demande si les places de stationnement seront matérialisées. Le marquage au sol sera réalisé lors de la délimitation des places.

MN. JAY précise qu'il y a beaucoup de voitures qui sont garées dans la rue avec les nouvelles constructions, la sortie des habitations est dangereuse. Elle demande s'il est possible de mettre un miroir. P. ROSET adjoint en charge de la sécurité routière précise que la gestion des miroirs est complexe. Mme le maire précise que le stationnement est un problème général, on se rend compte que de nombreuses voitures stationnent sur le domaine public.

- **Eclairage public (C. SELIG)**

Présentation faite suite à l'étude du remplacement de nos éclairages publics en LED.

Les produits ont évolué ce qui offre plus de possibilités et dans l'hypothèse où mise en place de la vidéoprotection, il faut une alimentation, et généralement c'est branché sur les points lumineux.

Actuellement, il y a 324 points lumineux sur la commune.

Mme le Maire explique qu'il y a la question d'économie, mais que certaines propositions reviennent à remettre en question la philosophie sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

M. GUINET demande si c'est possible d'intervenir que sur un départ. C. SELIG précise que c'est plus complexe de fonctionner par armoire. Ce qui pourrait permettre d'avoir des rues non éclairées.

L'extinction de l'éclairage était économique avec une économie de 12 000€. Avec le passage en LED, cela se joue dans les 500€. L'apport d'un éclairage partiel nocturne peut être envisagé.

Proposition de faire un test sur la route de la Dombes avec un éclairage à 60% / 25% sur une période de deux trois mois afin de pouvoir se positionner ensuite sur l'ensemble de la commune.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour faire un essai.

3. Ecole

- **Rythmes scolaires**

Madame le maire expose au conseil municipal la nécessité de se repositionner sur l'organisation des rythmes scolaires à l'école d'Ambérieux en Dombes pour les 3 prochaines rentrées scolaires.

Il est proposé soit de maintenir la semaine à 4.5 jours, soit de passer à la semaine de 4 jours ou de s'abstenir.

Résultats du vote :

4.5 jours : 6

4 jours : 12

Abstention : 1

ACCORD A LA MAJORITE

C. PROTIERE demande si le conseil devra revenir sur cette position dans 3 ans. Le courrier reçu de l'académie précise que cette organisation concerne les trois prochaines rentrées scolaires. Toutefois, Mme le Maire souligne que la commune n'était pas obligée de consulter les parents d'élèves.

Suite au vote qu'il y a eu, Mme le Maire précise qu'aujourd'hui on a 2/3 des parents votants qui sont pour un retour à 4 jours, on a un corps enseignant qui ne se départage pas. On a par ailleurs, des études qui démontrent que le rythmes sur 5 matinées est biologiquement meilleur mais pour autant on est aussi là pour entendre la voix des habitants. En cas de passage à 4 jours, cela va représenter des économies pour la commune mais la question centrale est l'enfant et son bien-être. Les chiffres n'ont pas été communiqués officiellement aux parents car le résultat sera pris en compte lors du conseil d'école.

Mme le Maire ajoute que comme la commune est sur un rythme de 4.5 jours, nous avons tous les créneaux de disponible dans les installations sportives ce qui n'était pas dans l'esprit des rythmes scolaires. C. PROTIERE précise que le sport fait partie intégrante de l'enseignement même si dans l'esprit initial, ces matinées devaient permettre l'apprentissage des enseignements « fondamentaux ».

4. Vie locale

Commission développement durable : la réunion a permis d'avancer sur les composteurs partagés, la réflexion pour la mise en place de trois points d'apport volontaire de biodéchet. Suite au broyage des sapins de Noël, la commission souhaite organiser une remise de broyas aux ambarrois le 9 mars matin prochain.

C. SELIG demande pourquoi mettre un composteur partagé si on a des points d'apport biodéchet.
C. ABRAZIAN précise que ce n'est pas la même chose, le biodéchet concerne essentiellement les restes alimentaires alors que le compost concerne plutôt les déchets verts.

Personnel : la commission a mis en place deux groupes de travail qui réfléchissent sur les rythmes scolaires (ATSEM et service enfance jeunesse). Il n'y aura pas d'ATSEM supplémentaire en cas d'ouverture d'une classe de maternelle.

A. REBUT demande combien de maternelle aujourd'hui nous avons et s'il y a une ATSEM par classe. Aujourd'hui il y a 4 classes, une ATSEM par classe et l'intervention d'une apprentie ATSEM.

Sécurité routière : la commission répond aux différentes sollicitations des habitants : stationnement, vitesse. Une journée de sensibilisation sera organisée sur la vitesse et le stationnement avec la sécurité routière de la Préfecture et la gendarmerie.

• **Compte-rendu de l'assemblée générale des anciens combattants (C. FORNÈS)**

L'assemblée générale a eu lieu le 27 janvier à Saint Jean de Thurigneux. C'est une association qui est composée de 25 membres avec un conseil d'administration qui perd régulièrement des membres, et peine à recruter.

L'association participe aux différentes commémorations sur la commune.

Concernant les manifestations, en 2023, la vente de saucissons n'a pas fonctionné, c'est pourquoi l'opération ne sera pas reconduite.

Le bilan financier de l'année est négatif.

Enfin, un travail pourra être mené avec la commune pour renouveler les tombes des anciens militaires ou la création d'un carré militaire avec l'aide du souvenir français.

• **Compte-rendu de l'assemblée générale du don du sang (C. FORNÈS)**

L'assemblée générale a eu lieu le 2 février dernier. C'est une association dynamique qui tourne sur 7 communes, des collectes ont lieu une fois par an sur 6 communes avec de bons résultats sur le département.

En 2023, il y a eu 596 donneurs dont 46 donneurs qui donnaient pour la 1^{ère} fois.

A Ambérieux, il y a de bons résultats car 47 donneurs soit 4% des personnes en âge de donner ont participé aux collectes.

La prochaine collecte à Ambérieux en Dombes aura lieu le 17 décembre 2024.

Bilan financier positif avec un reversement « le bonheur pour Alexis » de 1 000€

• **Compte-rendu de l'assemblée générale de l'APADE (G. FOUCAUT)**

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 17 février. L'APADE est composée d'une quinzaine de membres dont certains sont vieillissant.

521 visites de la tour ont été réalisées en 2023, sans compter l'enquête au château menée par le pays d'art et d'histoire. Le plus gros des visites a lieu pendant les journées européennes du patrimoine.

Les visites sont gratuites avec un don volontaire pour les personnes qui le souhaitent.

Un groupe d'anciens instituteurs et un groupe de visiteurs allemands sont venus visiter la tour.

Du côté financier, le bilan est positif.

Les travaux de réhabilitation du château ont été évoqués, l'étude a été missionnée par la CCDSV pour permettre aux collectivités de le réhabiliter et de le valoriser.

3. Questions diverses

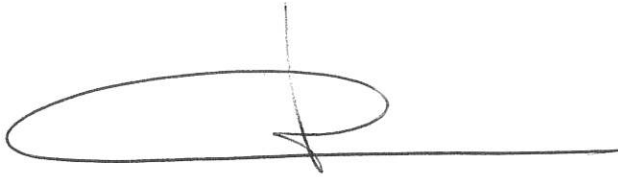
• **Agenda**

Mardi 20 février	20h30	Assemblée générale d'Objectif en Dombes (BR)
Vendredi 23 février	18h30	Assemblée générale de la Croix Rouge à St Didier (BR)
Samedi 24 février	8h00	Vente de boudins Société de chasse
Jeudi 7 mars	20h00	Commission vie locale
Samedi 9 mars	Matin	Distribution de broyas
Dimanche 10 mars		Concours club poneys

Lundi 11 mars	19h00	COFIL rythmes scolaires
Samedi 16 mars		Fête de la Saint Patrick de la classe en 9
Lundi 18 mars	19h30	Conseil municipal
Mercredi 20 mars	14h00	Commission du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de Séance
Dominique FATOME



Le Maire
Christine FORNÈS

